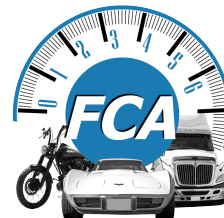


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	AYDOGAN CUNEYT
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	059S1628 <i>Aydogan Cuneyt</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CAR TECH CONTROL 85 rue de Cartigny 59100 - ROUBAIX
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S059Z496
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	17/02/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

M. AYDOGAN CUNEYT a une bonne méthodologie de contrôle .
Suite au résultat de cet audit, des actions qualité sont à réaliser.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

17/02/2028

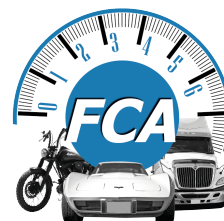
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : AYDOGAN CUNEYT



VÉHICULE SUPERVISÉ

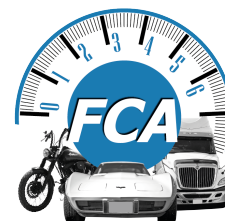
N° d'immatriculation du véhicule : AF-708-WW Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 24/11/2009 N° PV : 26005606

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25005078	10/12/2025	RAS
25005109	15/12/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25005140	18/12/2025	RAS
25005181	24/12/2025	RAS
25005186	25/12/2025	RAS
26005248	05/01/2026	RAS
26005331	15/01/2026	RAS
26005346	19/01/2026	RAS
26005366	21/01/2026	RAS
26005448	30/01/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : AYDOGAN CUNEYT

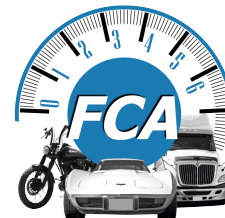


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités	1.1.1.8. - Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe) ➤ Document d'identification : Absence de copie du CI barré	NON CONFORMITÉ
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	
	Non concerné.	
FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire		
Non concerné.		

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : AYDOGAN CUNEYT



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

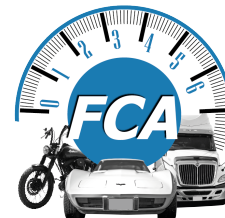
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : AYDOGAN CUNEYT



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.